

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V 145** Vœu relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que les marchés découverts de la Ville de Paris fondent en grande partie l'identité parisienne ;

Considérant que Paris compte ainsi 71 marchés découverts alimentaires en activité, qui se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30 ;

Considérant que 8 marchés se tiennent déjà en après-midi, de 12h30 à 20h30 ;

Considérant que l'ensemble de ces marchés est géré dans le cadre d'une délégation de service public dont le renouvellement a été adopté au Conseil de Paris d'octobre 2014 ;

Considérant que la Maire de Paris a annoncé à cette occasion qu'elle souhaitait que cette nouvelle délégation de service public permette la création d'un nouveau marché nocturne et de trois marchés biologiques ;

Considérant que, dans ce cadre, toutes les mairies d'arrondissement ont déjà été sollicitées par les services de la Ville de Paris, dans le cadre de la préparation au renouvellement de la délégation de service public sur leurs souhaits de linéaires, de marchés biologiques et d'un marché nocturne ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Les Maires d'arrondissement transmettent leurs propositions d'emplacement d'un marché nocturne et /ou biologique pour qu'elles soient étudiées, dans la poursuite des orientations décidées en octobre 2014.